



Partage de biens après décès de notre mère

Par **lyly40**, le **11/03/2009** à **19:37**

Famille de 4 enfants : mon frère s'est occupée de débarasser la maison de ma mère lorsqu'elle a été admise en maison de retraite et il a aussi gérer ses comptes (celle-ci ne possède pas de biens immeubles).rnDepuis le décès, plus de nouvelles, ni de réponse à mes coups de tél et à mes SMS car je voulais récupérer quelques souvenirs (sans grande valeur).rnCe jour je reçois un chèque et mot très solennel qui est le partage du reste du compte chèques de ma mère enfin je le suppose car aucun papier officiel ne le signale si ce n'est que 3 photocopies de virement de certains organismes qui ont effectués des remboursements sur le compte de ma mère.rnLe détail a été mis très succinctement sur le dos d'une carte de visite ; à savoir la somme globale divisée par 4 enfants et pour laquelle me concernant il retire le pris des photocopies et du timbre!!!!rnQuelle stupéfaction et anéantie j'ai besoin d'un conseil juridique. Quels sont mes droits, que puis-je faire : adresser un courrier ou prendre un avocat?rnQue puis-je prétendre à récupérer, a-t-il le droit de garder la moindre babiole de ma mère? Ai-je la possibilité de lui demander par courrier l'ensemble des relevés (depuis plus de 3 ans) du compte chèques afin de savoir si rien d'illégal na eu lieu. J'attends beaucoup de votre réponse, je suis anéantie mais décidée à ne pas me laisser fairernD'avance Merci